



Cantine scolaire de Jouy-sous-Thelle

Quelques-unes des règles importantes pour ne pas perdre de points



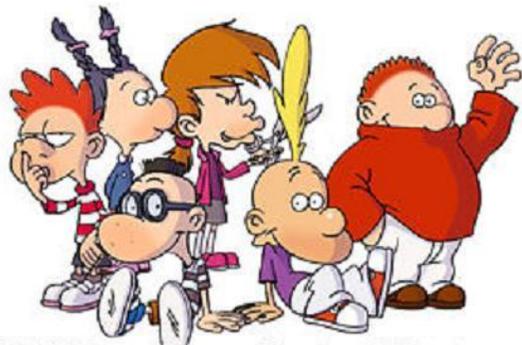
Respecter le personnel de service et leur obéir
Etre poli avec le personnel et mes copains
Dire s'il te plait et merci
M'asseoir correctement face à mon assiette
Goûter à tous les plats



Me lever et me déplacer sans autorisation
Crier
Jouer avec la nourriture ou la gâcher
Dire des gros mots
Jouer à des jeux dangereux ou me battre en
récréation

Charte de bonne conduite et permis à point

Nous on respecte les règles de la
cantine... et toi ?



Trop facile !! On
va garder tous
nos points !!



Z.



La cantine, c'est super !!

On mange avec ses copains, on discute, on découvre de nouvelles saveurs, on reprend des forces avant de retourner étudier....

Mais pour que le repas et la pause soient agréables pour tout le monde, tu dois, comme tes copains, respecter certaines règles.

Ces règles sont désormais affichées dans « la charte de bonne conduite » à la cantine.

A partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands : si tu ne respectes pas les règles tu perds des points.

Le permis : c'est quoi ??



Une fiche de bonne conduite à ton nom reste à la cantine, c'est ton permis à points.

Tu disposes de 12 points dessus. Si tu ne respectes pas les règles de bon fonctionnement de la cantine, le personnel de service pourra t'enlever un ou plusieurs points suivant la gravité de ce que tu as fait. A chaque point perdu, il sera inscrit sur ton permis, avec la date, la bêtise qui a été faite et le nom de la personne qui enlève le point.

Si je perds des points, il se passe quoi ??

Si tu perds un ou plusieurs points :

Le personnel de cantine peut te demander de changer de table, d'aller au coin, d'aider au ménage des tables en fin de repas.

Au bout de trois points perdus :

Tes parents reçoivent une lettre d'avertissement qui leur explique pourquoi tu as perdu tes points.

Si tu perds 6 points :

Tu seras convoqué en mairie avec tes parents ou responsables légaux pour un entretien avec Mr le maire et/ou un conseiller chargé de la cantine. A l'issue de cet entretien, une exclusion d'un jour de la cantine sera prononcée.

Si tu perds 9 points : tu seras exclu 3 jours.

Si malheureusement ton comportement te fait perdre tes 12 points, tu seras exclu définitivement de la cantine.....

